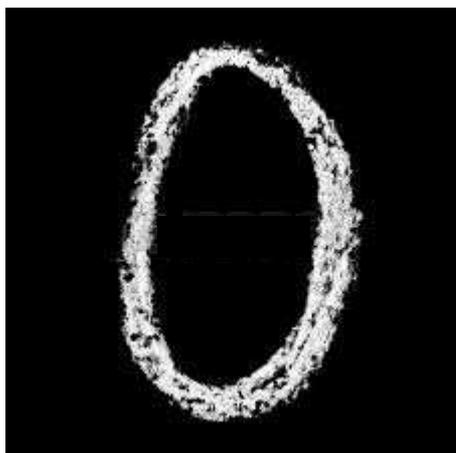
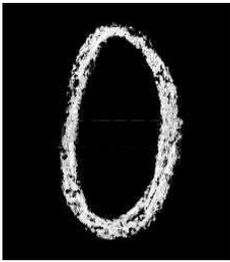


CRPE 2014 session exceptionnelle

Le livre noir





Les résultats du concours 2014 exceptionnel de recrutement des professeurs des écoles sont maintenant connus définitivement. Ils sont édifiants et montrent une situation sans précédent : après modification du nombre d'admis dans les académies de Créteil et Versailles, 743 postes restent finalement non pourvus à l'issue des épreuves d'admission. Soit un peu plus de 10% des postes ouverts au concours. Seules huit académies sur trente font le plein.

La session 2013 avait déjà été marquée par une perte de 343 postes, essentiellement dans les académies de la région parisienne. Aujourd'hui, le phénomène s'amplifie. Dans l'académie de Versailles, ce sont donc 252 postes non pourvus, à Créteil 142, à Lille 64 postes, à Toulouse 47, à Amiens 45, et encore 38 à Grenoble.

À la rentrée, le risque est grand de voir des classes sans enseignants ou des académies recourir à des vacataires contractuels, sans formation.

Dans l'Académie de Toulouse, au moins une trentaine de candidats (chiffres non communiqués par l'administration) ont eu la mauvaise surprise de découvrir le jour des résultats, une note éliminatoire voire plusieurs, aux épreuves orales d'admission. Bon nombre d'entre eux sont contractuels cette année et, malgré ce violent signal de rejet de la part des jurys, doivent assurer la classe jusqu'en juillet. Inaptes au métier d'enseignant mais aptes à faire classe pour encore quelques semaines, cherchez l'erreur...

Le droit de savoir

S'il ne s'agit pas de remettre en cause la compétence et la souveraineté du jury, ces éliminations massives et violentes questionnent et les candidats recalés devraient pouvoir obtenir des explications sur les motivations de ces notes éliminatoires. Or malgré les courriers individuels adressés à la Direction des Examens et Concours du rectorat de Toulouse, la demande ne peut aboutir en raison de dispositions législatives et réglementaires (voir réponse) qui ont supprimé ce droit l'année dernière. Ne pas transmettre aux candidats de justifications sur leur note éliminatoire renforce un sentiment d'injustice et d'arbitraire. Ces malheureux candidats demandent donc, avec l'appui des organisations syndicales signataires, la restauration immédiate de ce droit élémentaire !

Acharnement et évincement

Obtenir un zéro à un oral de CRPE n'est possible que si la personne ne se présente pas, ne parle pas ou fait un hors-sujet total. Les candidats étaient chacun examinés par deux jurys différents, mettre un seul zéro suffisait à éliminer définitivement le candidat. Que signifie alors l'acte d'attribuer deux zéros à un même candidat de la part d'un même jury ? La plupart d'entre eux sont dans l'incompréhension la plus totale de leur « zéro ». Ils ont préparé leur épreuve orale toute l'année, souvent avec l'aide d'un formateur de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education). Le jour J, ils ont produit, en rapport avec le sujet, et ne se sont pas sentis en difficulté. Certains candidats recalés auraient, sans la note éliminatoire, obtenu le concours dépassant largement le seuil d'admission.

Alors quelles sont les raisons qui ont poussé les jurys de ces oraux de concours à attribuer autant de zéros éliminatoires alors que les recrutements de personnels sont attendus pour pourvoir les 148 postes promis au département?

La situation est particulièrement violente pour ces candidats qui étaient en responsabilité de classe cette année, à qui on a donné le droit d'être enseignants sous statut de contractuel mais pas en tant que fonctionnaire.

Ces personnes ont déjà été maltraitées sur le terrain tant en terme de formation que d'accompagnement.

Les différentes organisations syndicales parties prenantes de cette démarche peuvent témoigner des appels de détresse de beaucoup de ces contractuels durant cette année scolaire: comment peut-il en être autrement avec une formation professionnelle et un accompagnement sur le terrain très réduits et totalement insuffisants ? Sans parler de leur statut très inconfortable: enseignants sous statut de contractuel mais pas en tant que fonctionnaire, accompagnement par des directrices et directeurs non volontaires et déjà débordés par leurs tâches habituelles.

Elles ont consacré une année entière à préparer le concours, souvent en conjuguant cette préparation à la prise en charge d'un ou deux jours de classes et à la validation d'un Master 2.

Dans « ce livre noir », elles livrent leur témoignage d'injustice, de colère, d'écœurement...



académie
Toulouse

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 02 MAI 2014

Madame,

Rectorat

Direction des Examens
et Concours

DEC 2

Affaire suivie par

Place Saint-Jacques
BP 7203

31073 Toulouse cedex 7

En réponse à votre demande en date du 28 avril 2014, et après une ultime vérification par mes services, je vous confirme que le jury du concours de recrutement de professeurs des écoles de la session 2014 exceptionnelle vous a bien attribué, lors de votre prestation aux épreuves orales d'admission de ce concours, les notes dont vous avez pu prendre connaissance au moment de la proclamation des résultats sur le site internet de l'académie et qui vous ont été également adressées par courrier postal.

Vous sollicitez en outre la communication des appréciations du jury justifiant l'attribution de ces notes.

Je vous rappelle que ni les dispositions de la loi n° 79.587 du 11 juillet 1979 modifiée relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public, ni aucune disposition législative ou réglementaire, à commencer par la réglementation du concours, n'obligent un jury à motiver ses délibérations.

En conséquence, je ne peux donner une suite favorable à votre demande de communication d'appréciations relatives à ces épreuves.

Je tiens à souligner que le jury d'un concours est souverain dans ses délibérations et que selon une jurisprudence constante, les notes qu'il porte sur la valeur des épreuves subies par les candidats ne sont pas de nature à être contestées devant le juge administratif. Le principe de souveraineté du jury ne peut, en outre, être remis en cause quand bien même les notes qu'il a attribuées apparaîtraient très différentes d'autres résultats obtenus par le candidat.

J'ajoute enfin qu'il vous sera possible de consulter le rapport du jury qui sera mis en ligne courant juin 2014 sur le site de l'académie à la rubrique examens et concours, concours de personnels enseignants du 1^{er} degré.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

CRPE-Ex 2014 : Une recette de l'im-posture

- 1 projet longuement mûri
- 1 inscription au CRPE Ex-2014
- 1 brevet de premier secours
- 1600 pages d'annales maths/sciences et techniques/histoire-géo-instruction civique/français
- 3 mois de préparation à l'écrit
- 15 de moyenne à l'admissibilité
- 1 riche et magnifique mois de stage en école maternelle puis primaire
- 7 mois de préparation à l'oral
- Des 10-aines de cours de didactique, pédagogie, maths/musique/français/AFE passionnants
- 1200 pages d'annales maths/français/AFE
- 8 oraux blancs
- 18 à l'oral de Maths/Musique
- 1 Séquence français/AFE/entretien traitée sans hors-sujet, avec sérieux et motivation
- 150 points acquis à l'issu de l'oral pour une barre d'admission à 110,25

En fin de cuisson, le jury rajoutera un petit zéro **éliminatoire** (préférez ici les zéros **sans justification** beaucoup plus savoureux).

Prix : Plutôt élevé

Temps de préparation : Une bonne année

Recommandation : vous appréciez l'**inégalité** de traitement...vous allez adorer cette recette!!!

ZÉRO, adj. et subst. masc.

I. – *Adj. numéral cardinal*. Qui correspond à une valeur nulle, à un ensemble vide. *Faire zéro faute dans une dictée. La plus grande [feuille] mesure soixante-dix mètres de long sur zéro mètre quatre-vingt-dix de large* (A. FRANCE, *Île ping.*, 1908, p. 298). *Un café arrosé zéro franc soixante-dix* (PRÉVERT, *Paroles*, 1946, p. 97).

– *Numéro zéro*. Exemple d'un journal précédant le premier numéro et servant de modèle. *Avant même le numéro zéro, nous avons ouvert une cantine (...). Nous restions souvent dans les locaux jusqu'à deux heures du matin, à lire les dépêches de l'AFP* (N. HUSTON, *Les Variations Goldberg*, 1981, p. 68).



Candidate admissible au CRPE exceptionnel 2014,

j'ai pris connaissance des résultats de l'admission et constate que trois zéros dont deux sont éliminatoires m'ont été attribués aux épreuves orales suivantes :

Oral EPS

Séquence enseignement en mathématiques

Séquence enseignement en français

Cette élimination est une surprise.

En effet, si mes prestations à l'oral étaient insuffisantes, j'aurais dû avoir des notes basses.

Je pensais avoir réussi en français : je n'étais pas déstabilisée par le sujet, lors de l'entretien j'ai su répondre à la plupart des questions du jury.

En ce qui concerne l'oral EPS, ma tutrice m'a aidée dans la préparation de la séquence d'APS destinée aux élèves de PS. Le conseiller pédagogique de circonscription m'a observée en motricité avec eux.

Ma préparation pour l'oral était basée en partie sur cette séquence. Lors du concours blanc, j'ai présenté ma préparation devant un professeur d'EPS à l'ESPE, qui l'a validée.

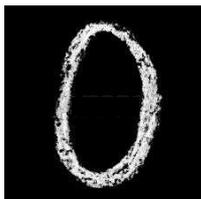
Une préparation qui a bénéficié des observations du professeur de l'ESPE, du conseiller pédagogique

et de la tutrice ne peut être insuffisante. M'attribuer ce zéro à cet oral revient à dire que les aides de la tutrice, les remarques du conseiller pédagogique de circonscription ainsi que les corrections et apports du professeur de l'ESPE ne valent rien. Le même jury m'a donné un autre zéro en mathématiques. En conséquence, je ne suis pas notée en fonction de mes capacités, mais éliminée suite à la décision du jury. Alors, l'idéal méritocratique de l'égalité des chances de réussite, où est-il ?

Par ailleurs, je suis admissible contractuelle et j'enseigne à l'école primaire. D'un côté, un professeur d'ESPE, lors de sa visite dans ma classe, était satisfait de ma gestion de classe et du déroulement de ma séance (une matinée de pratique soit 4h30). De l'autre côté, le jury, durant l'entretien (une heure de prestation théorique), remet en cause ma capacité d'enseigner. Pourquoi cette décision arbitraire du jury de m'éliminer ? Pourtant, le rôle de l'Education Nationale est de transmettre les valeurs de la République, je me demande où elles sont.

J'ai été éliminée avec un zéro

en français et 151,5 points (donc 41,25 points au dessus du seuil d'admission). J'ai eu de très bons résultats à l'admissibilité et une note qui me semble excellente au premier oral (17/20 en mathématiques et arts visuels). Je souhaite connaître les critères qui amènent un jury à sanctionner le candidat d'un zéro. Je m'attendais à une mauvaise note en français, j'ai été très lacunaire sur le sujet qui m'a été attribué, mais j'ai été très surprise de l'élimination. Je "vaux" autant qu'un candidat qui ne se présente pas ou un candidat qui fait un hors sujet ...



1. Nombre correspondant à une valeur nulle, à un ensemble vide. *Nombre différent de zéro; de zéro à l'infini; tendre vers zéro; être inférieur, égal, supérieur à zéro. Nous ne pouvons poser le nombre 10 sans poser, par là même, l'existence des nombres, 9, 8, 7..., etc..., enfin de tout intervalle entre 10 et zéro* (BERGSON, *Évol. créatr.*, 1907, p. 23). *Seize nombres binaires de zéro à quinze* (JOLLEY, *Trait. inform.*, 1968, p. 128).

Je suis contractuel admissible et

je passais cette année le CRPE 2014 exceptionnel 3ème concours. Bien qu'ayant le nombre de points suffisants pour être admis, j'ai été éliminé par un 0 à l'épreuve orale de français.

Je souhaiterais faire un recours auprès du président du jury afin qu'il soit procédé à un réexamen de ma situation mais je ne sais pas à qui je dois m'adresser.

J'avais bien l'impression de ne pas avoir fait une prestation très bonne en français, étant tombé sur un sujet difficile pour moi (la phonologie en maternelle), et n'ayant pas pu dormir la nuit précédant l'épreuve. Cependant, je ne pensais pas obtenir un zéro...

C'est la troisième fois que je passe l'oral de ce concours. En 2011, j'ai été admis premier sur la liste complémentaire du troisième concours mais n'ai pas été appelé. En 2013, je n'ai pas obtenu le nombre de points suffisants pour être admis. Je n'ai jamais obtenu de note éliminatoire ni à l'oral ni à l'écrit.

De plus, n'étant pas titulaire d'un master et vu qu'il n'y a plus de postes ouverts au troisième concours, je ne peux plus passer ce concours. Je perds donc tout espoir d'exercer à l'avenir ce métier que j'exerce depuis la rentrée avec passion et dans lequel je donne, je pense, satisfaction.

Ce sont pour ces raisons que je souhaite demander un réexamen de ma situation.

Après discussion avec des personnes ayant suivi les cours à l'ESPE, mes notes éliminatoires viennent très certainement du fait que mon niveau d'expérience n'a pas été jugé suffisant pour prétendre à enseigner en septembre à plein temps. L'attribution de notes éliminatoires a notamment été renforcée par le contexte particulier de la session exceptionnelle, qui implique l'affectation à plein temps en poste sans formation préalable.

Il est clair qu'ayant passé le concours en candidat libre et ayant refusé le contrat de tiers temps proposé par l'académie (je suis salarié en CDI dans le privé), ma seule expérience provient d'un stage d'observation d'une semaine en école (pris sur mon temps de congés payés), ce qui n'est pas significatif. Je reproche cependant le manque de transparence des organisateurs du concours, qui auraient dû clairement indiquer qu'une expérience préalable en poste était requise pour cette session particulière. Toutefois, je pense que je n'aurais pas pris le risque de quitter mon emploi. Ce qui, à la lumière des événements de cette année, aurait été une sage décision, car j'aurais pu me retrouver sans emploi, comme cela est le cas pour certains.

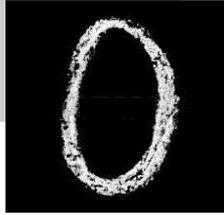
Depuis, et après débriefing du contenu de mes séquences avec des PE en poste, j'ai pu me convaincre que les notes obtenues ne peuvent pas être représentatives de ma prestation. Toutefois, il est clair que j'aurais aimé obtenir une justification de ces notes, me permettant de bénéficier d'un retour d'expérience pour préparer le concours 2015 (car suite à cette douche froide, je n'ai pas réussi à me motiver pour participer à la session 2014).

2. Symbole numérique représentant ce nombre (soit 0). *Nombre à plusieurs zéros. Six zéros, c'est néant, mettez un devant, vous avez un million* (PÉLADAN, *Vice supr.*, 1884, p. 181). *Certaines notations, certains algorithmes sont d'un rare bonheur. Quelle reconnaissance ne doit-on pas à la numération de position et à l'emploi qu'elle fait du zéro? Sans elle, l'arithmétique ne se fût sans doute jamais dégagée de sa chrysalide grecque* (Gds cour. *pensée math.*, 1948, p. 449).



Point zéro,
température de la glace
fondante, qui correspond à une
température Celsius de 0 °C et
à une température
thermodynamique de 273,15 K.

Zéro absolu,
état inaccessible (mais dont on
sait se rapprocher) où la
température thermodynamique
serait nulle. (Il
correspond à
- 273,15 °C.)



Cette élimination est

une surprise puisque les
deux jurys m'ont chaleureusement
félicité des séquences produites.
De plus au cours de cette année,
j'ai honoré deux contrats de
contractuel en cycle 3 (dont un en
double niveau) avec le plus de
professionnalisme possible. Les
quatre visites des conseillers
pédagogiques et PEMF ont été
positives, mes collègues sont ravis
de mon travail, les élèves sont en
progression constante. J'ajouterai,
que les sujets des oraux sont des
points du programme que j'ai
développés lors de mes contrats
(synonymie, antonymie au cycle
3 ; et mesure d'aire en CM2) et
que la possibilité de faire un hors-
sujet n'est pas envisageable.
Concernant l'EPS, je suis étonné
de ma note car mon exposé avait
été validé en amont par les
professionnels du domaine et que
je possède les diplômes fédéraux
spécifiques. De plus, je suis
responsable d'un groupe de
jeunes athlètes (6 à 16 ans) depuis
près de 20 ans.

J'ai passé les écrits du concours en candidat
libre en juin 2013. Cela m'a demandé déjà beaucoup de courage
pour me remettre dans le bain des études après une interruption
de 15 ans.

Admissible, j'ai pris un poste de contractuelle à l'école maternelle
... en petite section avec 32 petits de 2 et 3 ans, et je me suis
inscrite à l'ESPE en prépa concours. L'année a été mouvementée
avec un calendrier sans cesse changeant tant au point de vue des
dates de stages que des cours. Lors de mon premier stage massé
en janvier, j'ai été envoyée dans une école difficile de ZEP : j'ai été
profondément touchée par la violence de ces enfants et par la
manière dont l'administration nous avait jeté en pâture sans
aucune aide.

J'étais inscrite en "prépa concours" avec les mêmes cours que les
candidats libres. Nous sommes plusieurs fois intervenus auprès de
l'ESPE pour demander davantage d'heures de cours car certaines
semaines il ne nous était proposé que 2 heures seulement...

L'oral de mathématiques/musique s'est déroulé dans un climat
bienveillant. En revanche à l'oral de Français/AFE le jury m'a
accueillie à contre-jour, à l'autre bout de la salle. Lorsque j'ai
présenté ma carte d'identité, le jury l'a regardée attentivement. J'ai
fait mon exposé de français du mieux que j'ai pu en m'appuyant le
plus possible sur les documents officiels, n'ayant pas été en poste
en grande section et n'ayant pas pu pratiquer "la dictée à l'adulte"
concrètement dans une classe. J'ai ensuite répondu aux questions
qui avaient pour but d'éclaircir certains points de mon exposé. En
AFE, j'étais très sûre de mon exposé car j'avais en arrière pensée
un cas concret de gestion d'enfant difficile. Bien sûr, l'exclusion
n'était pas la solution attendue au bout de 2 mois à peine de
scolarisation.

On m'a posé des questions sur la tenue de classe avec une
grande sècheresse de ton ; j'ai parlé de l'instauration de règles de
vie de classe ainsi que de l'importance pour le professeur des
écoles de travailler sa voix et sa posture : cette réponse n'a pas
paru satisfaire mon auditoire.

J'ai répondu en connaissance de cause sur le rôle des parents
dans l'école, puisque j'ai monté une association de parents
d'élèves et j'ai été parent délégué, très active dans l'école de mes
enfants. Globalement j'ai eu l'impression d'avoir bien réussi cette
partie d'oral.

A la fin le jury a récupéré mes brouillons mais ne les a pas
déchirés devant moi. Au final, j'ai récolté 11 en Mathématique et
Musique, 0 en Français et 1 en AFE.

Recevoir une note égale à 0 alors qu'on a mis tout son cœur est
très humiliant et c'est tout un projet de vie qui s'écroule. De plus,
difficile de se remotiver pour quoi que ce soit sans aucune
justification donnée de la note.

J'ai envoyé 3 courriers en tout au rectorat pour demander des
explications. 3 semaines après, je n'ai toujours aucune réponse...
Dans 10 jours je devrai faire mon second "stage massé" en CE2
à....., ne pouvant compter que sur mes propres forces et sur la
bienveillance du PE que je vais remplacer.

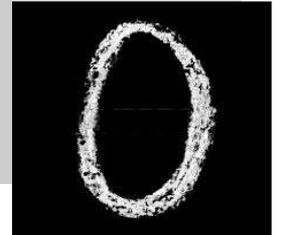
Pour finir, je pense que la personne la plus à même à juger de
notre aptitude est la directrice /tutrice sur le "stage" continu. Elle
pourra témoigner de mon investissement total dans mon travail.

Ma situation est la suivante :

- je me suis présentée au concours en tant que mère de trois enfants (j'ai un niveau DEUG) et je vais avoir 47 ans cette année.
- j'ai demandé et obtenu un congé sans solde afin de m'inscrire à l'ESPE et pouvoir préparer l'oral
- j'ai accepté le contrat à tiers temps et j'ai donc été affectée dans un école.
- lors de mon stage massé, j'ai eu un bon rapport du maitre formateur
- les oraux se sont bien passés et j'ai eu une note éliminatoire en math
- je ne m'attendais pas du tout à un zéro éliminatoire, mais après réflexion, je me dis que c'est un moyen très efficace de se débarrasser des candidats dont le jury ne voulait pas
- j'ai obtenu 118,5 points au total et je me demande quels critères ont été retenus pour les candidats admis entre 110,25 et 118,5

Le trou, c'est d'abord ce qui n'est pas. Traiter un adversaire de trou du cul sans fesses, c'est l'anéantir, en faire un néant de sottise, un zéro. Naturellement, l'attirance pour le trou s'accompagne de répulsion et d'angoisse. ..

Carnets de la drôle de guerre
[Jean-Paul Sartre]



Je fais partie des malheureux

candidats du dernier concours éliminés par décision arbitraire.

J'habite dans un département extérieur à l'académie. Toutes les semaines je suis donc obligée de faire les allers/retours pour assurer ma journée de CAD. En conséquence de ces allers/retours j'ai demandé une aide financière pour le coût des transports : cette aide s'est révélée dérisoire.

Lors d'une réunion d'information à l'ESPE, il nous a été présenté les possibilités de formation s'offrant à nous : soit la préparation aux oraux, soit le M2 (sachant que le M2 nous a fortement été conseillé, car il y avait peu d'étudiants inscrits). Je me suis inscrite à la préparation aux oraux sachant que je ne pourrais pas aller à tous les cours de M2 du fait de mon éloignement géographique.

Lors de mon inscription "physique" à l'université du Mirail pour l'ESPE, j'ai fait valoir le fait que pour moi il serait plus facile de suivre les cours dispensés dans un ESPE plus près de mon domicile. Après de multiples échanges de mails, cette proposition a été acceptée. Malheureusement je n'ai pas pu suivre les cours dans cet ESPE, car les rythmes prévus pour les cours et les journées en classe étaient totalement différents entre les 2 départements; ce qui m'a obligée à suivre les cours à l'ESPE de le plus proche de mon école d'affectation.

Pour information, à l'ESPE de Tarbes (comme vous pouvez le voir dans le document intitulé EDT) les étudiants voyaient leur PEMF toutes les semaines. Pour notre part nous n'avons eu qu'**une seule visite en classe**.

A mon ESPE, nous avons eu 19h de cours en français, 24h en maths, 3h d'AFE (les autres cours étaient ouverts aux M2 mais pas à nous), 17h en EPS. Lors des mois de Septembre, Octobre, Novembre nous n'avons eu aucun cours excepté 3 jours avant le début de nos CAD. Ces 3 jours ont été consacrés à une rapide explication de : « comment cela fonctionne en classe et quelle posture il fallait avoir ». En aucun cas, il nous a été expliqué comment il fallait faire une séquence, ni tenir une classe.

Au mois de Décembre, nous avons eu 3h de cours. Au mois de Janvier, nous avons eu 9h, au mois de Février 31h et au mois de Mars 19h.

Durant les mois de Février et de Mars nous avons eu 2 simulations en oraux blancs pour chaque groupe de matières.

Pendant cette année j'ai été visitée 2 fois: une fois par une PEMF (à qui j'ai demandé mon rapport de visite pour vous le transmettre) et une seconde fois par une prof de l'ESPE. Lors des 2 visites peu de choses m'ont été reprochées sur le fond, mais plutôt sur la forme. Dans l'ensemble les rapports étaient bons.



3. Personne sans importance, sans valeur. *Synon. nul, nullité (fam.). Être un (vrai) zéro. Un sentiment de personnalité orgueilleuse (...) qui me ferait (...) être enfin une individualité dans cette guerre, mais m'empêche de me résigner à être un zéro, un morceau anonyme de chair à canon* (GONCOURT, *Journal*, 1870, p. 626). *Chargez le premier zéro venu de vendre des billets au guichet de la dernière des gares, et, aussitôt, ce zéro, pour vous montrer sa puissance, vous regardera avec des airs de Jupiter, quand vous irez prendre des billets* (CAMUS, *Possédés*, 1959, 1^{re} part., 1^{er} tabl., 1959, p. 941). – *Vieilli. Zéro en chiffre. Même sens. Voilà qu'il ne comptait plus à présent, et qu'on le prenait pour un zéro en chiffre, un cocon, un caduc!* (CLADEL, *Ompdrailles*, 1879, p. 331).

Après un master d'immunologie, j'ai enseigné

quelque temps dans un collège privé hors-contrat. L'expérience ayant été positive, je m'étais tournée à l'époque vers l'IUFM pour préparer le CAPET de biologie, mais dans le même temps on me proposait d'intégrer une association humanitaire en Afrique, association qui avait pour projet d'aider les populations autant dans la santé que dans l'enseignement, et la musique qui était une de mes compétences.

Quelques années plus tard, je suis revenue vers l'enseignement mais avec une vision différente, plus ouverte, plus mûre. Forte de ces expériences de vie, je me suis inscrite, après l'admissibilité que j'ai préparée seule, à la formation CRPE 2014 exceptionnel du CNED où j'ai été bien notée.

Puis j'ai fait 27h de préparation à l'oral avec le GRETA Toulouse, formation assurée par un conseiller pédagogique spécialisé EPS et ASH en activité dans l'académie.

Malgré cela, et même si je n'ai pas eu de 0 éliminatoire, le jury m'a attribué 1/12 en séquence de français, ce que je ne comprends toujours pas. Et je n'ai eu que 3,5/8 en musique alors que je pratique cette matière depuis des années et que mon travail a été jugé 4 fois par 4 correcteurs différents à 7/8 par le CNED.

Je fais donc partie des "très déçus" qui n'ont pas eu leur concours.

En plus de cette préparation intense et de ma vie de maman de 3 enfants en bas âge, j'avais accepté le tiers temps en école (9h en emploi surnuméraire en école maternelle et élémentaire) pour être sur le terrain et être en contact avec mon futur métier. J'étais en classe le lundi toute la journée et le jeudi matin sur tous les niveaux en observation ou en responsabilité. Les élèves m'appelaient maîtresse ; les collègues me montraient leur travail, ouvraient leurs cahiers et me considéraient comme faisant partie de l'équipe. Mon travail était aussi bien qualifié que l'aurait été celui d'un professeur stagiaire.

Quelle déception lorsque je leur ai annoncé la mauvaise nouvelle. Non seulement l'appellation "maîtresse" ne tenait plus, les élèves me demandant si j'avais obtenu mon concours et si je serais de retour dans les classes l'année prochaine. Alors que les "collègues" déplorant la situation ne savaient comment travailler avec moi sur cette fin d'année scolaire où je ne suis plus dans la posture d'apprendre le métier, où je suis déclarée inapte à exercer ce métier de professeur des écoles, ce jusqu'à la fin de l'année. Je suis triste et j'ai perdu confiance dans mon travail. Sur quels critères m'a-t-on jugée?

S'il s'agit vraiment de pertinence, de qualité et de respect des programmes lors de l'élaboration des séquences de français, de mathématiques et de musique dans mon cas à l'oral, alors le jury a fait transparaître que ce que je faisais n'était pas en adéquation avec ce qui était attendu d'un professeur des écoles en poste.

Cela invalide alors mon travail face aux élèves ainsi que l'implication des collègues en poste sur l'année 2013/2014. Mais peut-être s'agissait-il d'autres critères?

Nous sommes plusieurs à avoir eu des notes au ras-des-pâquerettes (plombant l'écrit)

incompréhensibles et permettant de nous recalculer.

Nous sommes nous aussi scandalisés et dans l'incompréhension. Je vous fait part de mon cas personnel.

Je suis "contractuel admissible" et inscrit à l'ESPE (M2 EFE-ESE), j'y ai suivi les cours et préparé les oraux du concours. "Lors de la réunion de juillet 2013 au lycée Fermat, le rectorat nous avait présenté les oraux quasiment comme une formalité : "Vous êtes 325 pour 300 postes". De même lors de la réunion de rentrée de l'ESPE en septembre 2013 : « On ne vous paye pas pour vous éliminer ».

Je suis tombé des nues en voyant les résultats d'oraux que je pensais réussis, et j'ai de bonnes raisons de penser la notation arbitraire.

En effet en mathématiques, j'ai eu 2 sur 12. Or le sujet était exactement le même qu'un sujet qui avait été proposé à un oral blanc de l'ESPE la semaine précédant le concours ("l'aire du carré, du rectangle, du triangle" CM2). Ayant bien retenu la correction de la professeure de mathématiques, et adhérant à celle-ci (me paraissant de bon sens) je l'ai proposée quasi-intacte au jury, exposé m'ayant valu 2 sur 12. C'est donc la séquence de mathématiques de la maîtresse-formatrice qui a été sanctionnée avec cette note extrêmement basse !

A l'oral de sport, mon exposé avait été relu et corrigé par un professeur de sport de l'ESPE, cela ne m'a pas empêché d'avoir 0,5 sur 4.

En français, épreuve que je pensais également réussie, j'ai eu 2 sur 12 encore.

A l'épreuve "Agir en fonctionnaire de l'Etat...", je suis tombé sur un sujet que j'avais déjà présenté en exposé à l'ESPE (le handicap) et je connaissais parfaitement donc le sujet ... j'ai eu 3,5 sur 8."

Aux entretiens, j'ai parfois su répondre aux questions, parfois non, mais il me semble m'en être tiré très honorablement. Les jurys se sont attardés sur des détails de mes exposés et non sur le fond (la construction de la séquence) ce qui m'a semblé être un bon signe. J'échoue à 8 points de l'admission.

Ces notes me paraissent injustifiées et je ressens un profond sentiment d'injustice comme un certain nombre de camarades. J'ai le sentiment que mon admission m'a été volée.

D'autre part, bien que rencontrant les difficultés des débutants en classe, je n'ai pas de problème majeur.

Je pose zéro,
et retiens
tout.

*Six mille proverbes et
aphorismes usuels empruntés
à notre âge et aux
siècles derniers par
Charles Cahier*



Un concours long et difficile

Deux ans de préparation qui se soldent par un échec incompréhensible.

1) Ma prestation

En effet, mes prestations, aux oraux, n'étaient pas très bonnes mais méritaient-elles un zéro éliminatoire?

De plus, je les compare avec mes prestations réalisées au CRPE 2011 (oraux, mai 2011, académie : Créteil). J'étais peu motivé et ma préparation a duré réellement un mois. J'obtiens 8 aux deux épreuves orales.

Pour le concours 2014 session exceptionnelle, ma motivation était au plus haut, elle a duré huit mois et je n'ai pas fait moins bien. J'obtiens 6 (maths/eps), 2 (français) et 0 (oral professionnel)

2) L'impression d'être berné

L'échec est dur mais aussi difficile à comprendre lorsqu'on pense que les règles du jeu ont changé après le début du concours. 300 postes étaient ouverts pour la session 2014 exceptionnelle mais seulement 253 pourvus. Les autres candidats ont été éliminés.

Pouvait-on recruter 300 postes dès le début ?

3) Pas d'explication

Une note éliminatoire devrait faire l'objet d'un rapport détaillé et remis au candidat. Il pourrait expliquer les raisons qui ont amené le jury à mettre zéro à un candidat de niveau master. Comment rebondir après un zéro obtenu à une épreuve?

Comment retenter le concours sans remédiation?



La **tolérance zéro** est une doctrine visant à punir sévèrement les délinquants à la moindre infraction à la loi en raccourcissant au maximum le délai entre le délit et la réponse judiciaire. La tolérance est ainsi réduite à zéro, il n'y a aucune circonstance atténuante. Elle a notamment été mise en pratique à New York, où elle est remise en question^{1,2}. (wikipédia)

Les médiocres sont très utiles, pourvu qu'ils sachent se tenir dans l'ombre, tels les zéros placés derrière les vrais chiffres.

Paul Masson

Celui qui, dans la vie, est parti de zéro pour n'arriver à rien, n'a de merci à dire à personne.

Pierre Dac

Le rêve des esprits avancés est de partir de zéro. Quand ils ne peuvent pas, ils y retournent.



André Frossard

Par la présente, je souhaiterais apporter mon témoignage

sur ma passation des épreuves du CRPE 2014 exceptionnel.

Suite à la divulgation des notes de ce concours, il apparaît beaucoup de questions mais aucune réponse.

Le dispositif des contractuels admissibles devait permettre aux candidats de suivre une formation à l'ESPE et d'occuper un poste de contractuel à proximité de leur domicile et lieu d'étude. Je n'ai pas bénéficié de ce principe : j'ai été affectée sur un poste de contractuel dans un autre département que le mien avec deux heures quarante de transport par jour, une semaine à quatre jours et demi, et une classe de CM2, l'ESPE de rattachement se trouvait à quatre heures de mon domicile.

Mon dernier stage de deux semaines était à **trois heures quarante** de mon domicile. Les services du personnel m'ont indiqué que j'étais dans ce département suite à mon classement. J'ai obtenu la faveur de pouvoir suivre quelques cours dans une autre ESPE plus proche mais les stages ne correspondaient pas, les tuilages non plus, les maîtres formateurs ne pouvaient pas me visiter, une tutrice a été nommée pour me suivre la veille des vacances de la Toussaint, mais suite à un arrêt maladie elle n'était physiquement présente qu'en janvier...

Toute l'année, on m'a laissé penser que j'étais mal classée pour être ainsi aussi éloignée en étant mariée avec trois enfants. Quelle stupéfaction que fut la mienne lorsque je découvris que j'avais de très bonnes notes à l'écrit et que mon total de points, malgré un zéro éliminatoire, était supérieur au seuil d'admission ! Quelle incompréhension lorsque je découvris que les CAD de M2 dans les écoles de ma circonscription étaient moins bien classés en admissibilité ? Pourquoi ce zéro ? Je n'ai jamais eu de zéro lors de mes précédents examens et concours ! Mes stages se sont bien passés. Lors d'un précédent concours passé dans une autre académie j'étais sur liste complémentaire, il me manquait un point.

Mes notes à l'oral étaient très honorables. Pourquoi étais-je si loin alors que mes résultats d'admissibilité étaient supérieurs aux CAD qui étaient dans l'école à cinq minutes de mon domicile ? Lors de mon oral où j'ai eu ce zéro, j'ai bien veillé à ne pas dire d'absurdité. Ayant une expérience professionnelle, j'ai déjà passée des entretiens d'embauche avec succès. Mes rapports de stages ont été positifs et encourageants. Les conditions d'exercice professionnel et de préparation n'ont, à mon sens, pas été égalitaires. Dans le Tarn, les CAD ont eu plus de temps de préparation, leurs stages étaient réduits en temps de service et ils ont été placés après le concours. Des étudiantes ont été admises bien que s'étant effondrées en larmes devant le jury ou n'ayant pas su diviser 38 par 2

Je ne comprends pas et je n'arrive pas avoir de réponse. Est-ce que j'ai les mêmes chances que tout le monde d'avoir ce concours ou est-ce que mon profil est exclu au recrutement de professeur des écoles car ne correspondant pas aux critères de celui-ci ?

Que dire? nous avons été une petite délégation reçue par le « DRH » du rectorat la semaine dernière et j'ai bien compris que nous n'aurions aucune explication, que la langue de bois faisait fureur dans l'éducation nationale et que rien ne changera.

Nous avons été expulsés de ce concours, soit on le repasse, soit on dégage.

Le seul témoignage que je pourrais fournir c'est qu'il y a un côté très inhumain à tout ça. Nous avons été traités comme de la main d'œuvre très bon marché, mais nous sommes trop vieux, trop formés, trop je ne sais quoi.

J'ai donné un an de ma vie à l'éducation nationale. C'était dur, reprendre les études à 40 ans, faire un master 2 pas du tout adapté à des nouveaux arrivants qui n'avaient pas suivi le M1, assurer le stage filé, ou plutôt le CDD, sans aide autre que la directrice que je déchargeais qui n'avait pas beaucoup de temps à me consacrer, préparer un mémoire, les partiels, les changements d'emploi du temps permanents, la vie à côté, la désocialisation due au manque de temps, le concours en avril avec une élimination et une obligation de continuer à assurer une classe en stage massé et une autre en filé jusqu'en juillet....aucune passerelle alors que nous avons fait nos preuves en classe, aucun remerciement.

Je ne repasserai pas le concours, je ne peux pas me permettre de perdre plus de temps, et puis à quoi bon passer plusieurs fois un concours, l'avoir au bout de 3, 4 fois, c'est 3, 4 ans de perdus, ça ne sert à rien, c'est une absurdité. J'ai l'impression d'assister à une mascarade depuis des mois.

Mais tout le monde a l'air de prendre ceci très au sérieux, et me donne de nombreuses justifications quant à la logique du concours et la logique de la sélection.

Avec un discours tellement bien rôdé qu'on ne trouve pas grand chose à redire.

Les questions qui seraient peut être à soulever, c'est la précarité des candidats libres, les enjeux de l'engagement humain, les conséquences d'un contrat à 854 euros brut par mois sur une famille, l'absence de formation pratique, l'isolement, bref la prise en compte de la dimension humaine.

Familier.

Avoir le moral à zéro,
*être extrêmement
découragé, abattu, déprimé.*

Partir de zéro,
*commencer en partant de
rien avec ses seules
capacités.*

Reprendre à zéro,
recommencer au début.

Familier.

Un (triple) zéro,
*personne dont les capacités
sont nulles, pour
laquelle on n'a
aucune
considération*



Rien de
tranquillisant
comme un
zéro
perpétuel en
math ou en
orthographe :
en excluant
l'éventualité
d'un progrès,
il supprime
les
inconvenients
de l'effort.

*Comme un
roman de
Daniel Pennac*

Je viens d'être recalé aux oraux du CRPE.

J'ai écopé de deux zéros éliminatoires en math/français qui m'ont quand même bien déçu.

Mes prestations ne devaient être sûrement pas être les plus brillantes, mais de là à avoir 0... J'avais quand même eu 12 à l'oral en math l'année dernière en étant beaucoup moins bien préparé.

D'autant plus déçu en découvrant qu'avec mes notes des écrits, j'aurais été admis avec seulement 0,5 dans chacune de ces deux matières!

Après mes zéros éliminatoires, j'ai quand même passé les épreuves écrites du nouveau concours et je suis de nouveau admissible (résultats parus vendredi). Malgré mon évidente inaptitude à exercer le métier d'enseignant, je remplace une enseignante de CP depuis la rentrée et pour une semaine encore. Il serait vraiment souhaitable d'avoir des retours dans de telles situations, d'autant plus que je dois continuer à exercer en responsabilité jusqu'à la fin de l'année (ne suis-je pas un danger pour mes élèves?).



A l'issue du premier oral

(mathématiques, sport), j'étais persuadée d'avoir bien commencé le concours : j'ai été dans les temps et j'ai répondu à toutes les questions. En mathématiques, tout y était, et le jury n'est pas revenu dessus. J'ai même décrit des ateliers avec Atsem et d'autres en autonomie, en connaissance de cause puisque le sujet portait sur la petite section et que justement, mon contrat CAD se déroule en petite et moyenne section. L'oral de sport avait été validé par un professeur de sport : il comportait tous les éléments importants, y compris une séquence de 12 séances autour de la gestion de l'allure et de l'effort. A la fin de l'oral, j'ai remercié le jury et l'IEEN m'a répondu tout à fait gentiment et sincèrement : « c'est nous qui vous remercions ». Résultats : 0 et 0

Je demande une annulation de mon élimination à cause de mes prises d'opinion. L'oral d'AFE a tourné au débat politique, alors que je ne pense pas avoir dit des horreurs. Ce sont des attaques apparentées à des convictions d'ordre politique puisque je n'ai rien dit de grave ni de complètement faux, ça n'a juste pas plu, que j'ai des idées ???

Un des membres du jury était totalement contre « mes » idées et très agressif. Entre autre, en AFE, il m'a demandé, très énervé (les autres étant plutôt passifs):

« Ah bon, l'école doit rester autonome (dans ses décisions) par rapport à la mairie ? La mairie n'est-elle pas au courant des dépenses de l'école ? Oui, alors, vous voyez bien que ce n'est pas possible que l'école les cache ! » A quoi, j'ai répondu qu'en effet, la mairie avait accès aux comptes de l'école mais que l'école ne devait vraiment répondre de ses dépenses que pour la ligne attribuée par la mairie. Je ne l'ai pas du tout convaincu, et c'était très dur de rester calme mais je suis restée calme.

« Comment, vous pensez que l'école pourrait être plus indépendante ? »

« Ah bon, les collèges et lycées le sont plus que l'école ? »

Documents à l'appui, voici les éléments exacts allant dans mon sens :

Organisation administrative des écoles

Une école n'est pas un établissement public comme un collège ou un lycée. Elle n'a ni personnalité juridique, ni autonomie financière. Le statut des écoles primaires est resté quasiment inchangé depuis la loi Guizot de 1833 faisant obligation à chaque commune d'entretenir une école primaire, obligation confirmée par les textes ultérieurs (loi du 30 octobre 1886, loi du 22 juillet 1983 et articles L. 212-1 et suivants du Code de l'Éducation). Mais depuis la loi du 13 août 2004(1) s'est ouverte la possibilité de modifier en profondeur ce statut en autorisant les établissements publics de coopération

intercommunale, voire une seule commune à créer, seule et à titre expérimental pour cinq ans des établissements publics d'enseignement primaire dotés d'un conseil d'administration.

« Comment, vous ne distribueriez pas l'école des loisirs ? Mais au nom de quoi ? » J'ai parlé de l'égalité des enfants, le fait que j'ai travaillé en zone sensible et qu'un seul enfant avait reçu ses livres, que les autres enfants l'enviaient beaucoup et se demandaient pourquoi leurs parents ne l'avaient pas acheté pour eux. Ça ne l'a pas convaincu du tout.

Sans compter la question : « A part toutes les sources de financement que vous évoquez (la Commune, l'État, les parents d'élèves, la caisse des écoles, la coopérative scolaire) , enfin, je ne sais pas si vous allez savoir, il y a quoi d'autre ? » Voudraient-ils parler de l'impôt ? Je ne voyais pas la réponse, j'avais tout dit, qui finançait quoi très précisément, et je me demandais pourquoi le jury avait rajouté « je ne sais pas si vous allez savoir, il y a quoi d'autre ». J'ai préféré dire que je ne voyais pas. C'était très électrique. Bien malgré moi, je savais que je ne l'aurais pas, ce concours.

Ma grand-mère était institutrice directrice d'école dans le public, ma mère professeur de français au collège dans le public également, j'ai baigné dans les idées républicaines et je ne pense pas y déroger ni être une menace. Pourtant, mes paroles respectant les valeurs de la république ont été vraiment très mal reçues.

J'ai eu 0 et 1.

J'estime que mes notes ne reflètent en aucun cas une réalité mais une volonté acharnée de ne pas me donner le concours. En effet demander réparation pour un 0-0-0-1, c'est très compliqué.

La directrice d'école que je déchargeais a été très choquée par mon élimination alors qu'elle me voyait déjà professeur des écoles, tout comme l'équipe, les élèves. Tristesse et incompréhension.

J'étais chef de projet, ingénieure en informatique et je me suis faite licenciée pour rentrer dans l'éducation nationale qui avait fait des promesses. Je me retrouve au chômage, et humiliée.

Ps : Pourquoi avoir demandé le nombre d'enfants à l'inscription du concours alors qu'il n'amène rien ?

Alors que dans le secteur privé, ce genre d'information n'est pas à donner, pour cause de discrimination répétée. (j'ai bientôt 40 ans et 5 très beaux enfants dont je suis très fière).

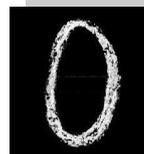
Ps : je suis en stage massé en ce moment et ça se passe très bien (je leur demanderai ce qu'ils ont pensé de moi à la fin du stage)!!!!

Mathématiques

1 - Élément neutre (noté 0) des groupes additifs.

2 - Cardinal de

l'ensemble vide.



Je suis enseignante en contrat

local dans une école française à l'étranger. J'ai fait le choix après mon admissibilité de ne pas accepter d'être contractuelle en France afin de ne pas perdre mon emploi à l'étranger, dans le cas où j'échouerais au concours. J'ai préparé le concours en suivant les cours du CNED, mais aussi en formation interne, pour la préparation aux épreuves orales, dans mon établissement scolaire avec la directrice de l'école élémentaire (qui faisait partie de jurys de concours avant son emploi dans l'AEFE), l'Inspecteur de l'Education Nationale de notre zone, la conseillère pédagogique ainsi qu'un maître formateur spécialisé en EPS. Au cours de mon expérience professionnelle en école française à l'étranger (5ans), j'ai été inspectée deux fois par notre IEN, et ai obtenu deux rapports d'inspection très positifs. J'ai eu l'occasion de suivre, comme c'est le cas en France, de nombreuses animations pédagogiques dispensées par l'IEN ou la conseillère pédagogique, et ai suivi trois stages.

J'ai obtenu un zéro à l'épreuve de français, alors que le sujet qui avait été soumis à mon étude relevait du niveau dans lequel j'enseigne depuis quelques années (CE1). Je peux concevoir que la séquence que j'ai pu proposer ne corresponde éventuellement pas aux critères d'évaluation du jury, cependant, je pense que lors de l'entretien, j'ai pu répondre à des questions de manière assez précise, étant donné mon expérience. J'ai pu situer précisément à quelle période de l'année je pourrai présenter cette séquence (en cinquième période, la situation correspondait exactement aux exercices de production d'écrits proposés lors des évaluations nationales de CE1), quelles aides je pourrais apporter aux élèves en difficultés (ce sont les aides que j'utilise au quotidien dans ma classe). Ces outils m'ont été apportés par des professionnels de l'éducation ou par mes propres recherches dans des ouvrages spécialisés pour répondre à des difficultés que je peux rencontrer sur le terrain, quelles difficultés pourraient rencontrer les élèves au cours de la séquence que je présentais,

quelles modalités d'évaluation, etc... Je pense que certaines réponses aux questions posées lors de l'entretien valent bien quelques points...

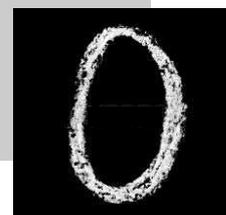
Je n'ai pas eu de très bonnes notes dans les autres épreuves orales et j'ai le sentiment que le zéro qui m'a été attribué sur l'épreuve de français n'est pas la note qui m'évalue réellement (je pense avoir fait une meilleure prestation qu'en maths) mais est simplement une note éliminatoire.

Je n'ai pas entrepris de démarches pour contester cette note, car je sais que le jury est souverain, mais je souhaiterais tout de même en avoir une justification, dans l'objectif de m'améliorer et pour ne pas avoir le sentiment que les critères de recrutement sont arbitraires. Le fait que le rectorat refuse de transmettre aux candidats un rapport individuel, alors que cela se fait dans d'autres académies (académie de Versailles sur la session 2013 du CRPE, par exemple) renforce ce sentiment d'injustice et d'arbitraire.

Le **zéro** (de l'italien *zéfiro* devenu par suite *zero*), est un chiffre dont le nom est dérivé de l'arabe « *sifr* », signifiant « *vide* ». Ce symbole, sous forme de petit cercle, est utilisé pour « garder le rang »² et marquer une position vide dans l'écriture des nombres en notation positionnelle.

Le **nombre zéro** est un objet mathématique permettant d'exprimer une absence comme une quantité (nulle) : c'est le nombre d'éléments de l'ensemble vide. Il est conçu comme le plus petit des entiers naturels. Ses propriétés arithmétiques particulières, en particulier l'impossibilité de la division par zéro, impliquent parfois de traiter son cas à part. Il sépare les nombres réels en positifs et négatifs, tient lieu d'origine pour repérer des points sur la droite réelle.

(Wikipédia)



Madame, Monsieur,

Directeur de l'école XXXXXXXXXXXXXXXX depuis 7 ans, j'ai été cette année le tuteur de M XXXXXXXXXXXX , candidat admissible au concours de professeur des écoles. Ce dernier assurait ma décharge de direction un jour par semaine.

Dès le début de l'année scolaire, XXXXXXX s'est investi avec sérieux dans la mission d'enseignement qui lui était confiée. Il a travaillé en collaboration avec moi dans le but de proposer un enseignement de qualité à mes élèves de X . Les échanges réguliers que nous avons eus visaient à me soumettre les questions qu'il se posait en tant qu'enseignant débutant ; j'ai pu observer à travers ces discussions une posture d'enseignant constructive et réflexive, à la recherche de situations d'apprentissage et de pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves. De mon point de vue de tuteur, j'ai également constaté un relationnel de qualité avec les élèves et une préparation de classe régulière. Aussi, XXXXXXX s'est intégré au travail d'équipe en assistant à de nombreux conseils des maîtres et en prenant part à des projets de cycle. Enfin, XXXXXXX a été présent avec assiduité à son poste depuis la rentrée scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

20 mai 2014

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute Garonne.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX a effectué un remplacement sur mon temps de décharge pour cette année scolaire 2013 2014 dans ma classe de XXXXX et j'étais sa tutrice. Les relations avec les parents d'élèves et les élèves sont très satisfaisantes. Elle a participé à la vie de l'école et travaillé en équipe de façon satisfaisante. XXXXX a eu le soucis de bien faire et de trouver des situations permettant aux élèves de rentrer dans les apprentissages conformément au programme et progressions de l'école maternelle. En ce qui concerne la gestion du groupe classe ,elle a su instaurer un cadre de travail et adapter attitudes et discours aux capacités des élèves. Sa formation et son activité professionnelle antérieure l'ont certainement aidé dans ce travail.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXX

XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX

ATTESTATION

Le 14/05/2014

Je soussignée, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX, tutrice de XXXXXXXXXXXXXXX atteste de sa bonne intégration au sein de l'équipe pédagogique dans laquelle elle a échangé ses pratiques et le retour sur celles-ci. XXXXXXXX, enseigne dans ma classe de XX | et en décloisonnement XXXXXXXX classe de XXX. Mes collègues et moi-même avons reconnu en cette personne, des qualités professionnelles et une implication réelle dans la vie de l'Etablissement (participation aux concertations et réunions de parents d'élèves et conseil d'école ...). Les séquences pédagogiques dont elle a la charge, depuis le mois de septembre, sont menées avec beaucoup de sérieux et de sens pratique. Les élèves sont dans une dynamique d'apprentissage. Les contenus et supports pédagogiques révèlent un choix de pratiques innovantes pour mener à bien les apprentissages de cycle 3. Le rayonnement que Mme XXXXX a auprès des élèves est réel et montre des qualités professionnelles. La tenue de la classe est une qualité qu'elle a naturellement maîtrisée en proposant des solutions pédagogiques et éducatives à chaque problème rencontré.

Etabli pour faire valoir

A Toulouse le 14/05/2014

XXXXXXXXXX

Certes, les poursuites contre les professeurs sont rares. Bien des punitions aujourd'hui interdites par le règlement, comme par exemple les lignes de copie, les zéros, ou baisser une note d'un devoir en raison du comportement d'un élève ou d'une absence injustifiée (Cf. alinéa 5 de l'article II-2-2 de la circulaire 2000-15), sont néanmoins largement pratiquées sur le terrain, sans que les professeurs « coupables » n'en soient pour autant inquiétés.

Lettre de l'Education, février 2010



